

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le 8 février à 11 h 00,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en session ordinaire, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 31 janvier 2022

Secrétaire de séance : Nadine BOUTONNET

Conseillers en exercice : 29

présents : 18

représentés et votants : 25

Membres titulaires présents :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir de Stéphanie ALLEGRE-CARTIER), Nadine BOUTONNET (avec le pouvoir d'Hélène BOUDON), Pascale BRUN (avec le pouvoir de Jean-Marc MORVAN), Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE (avec le pouvoir de Martine BONY) et Christophe SERRE,

- **en visioconférence** : Dominique BRIAT (avec le pouvoir de François RAGE), Jean-Paul CUZIN, Cécile GILBERTAS (avec le pouvoir de Christine MANDON), Sébastien GOUTTEBEL, Josiane HUGUET, Rodolphe JONVAUX, Sylviane KHEMISTI, Florence LEBLOND, Serge MAFFRE, Jean-François MESSEANT, Cédric ROUGHEOL (avec le pouvoir de Flavien NEUVY) et Yannick VIGNOL,

Membres titulaires absents et excusés : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Martine BONY, Hélène BOUDON, Graziella BRUNETTI, Chantal FACY, Isabelle GAUTHIER, Christine MANDON, Jean-Marc MORVAN, Flavien NEUVY, François RAGE et Sandrine ROUSSEL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Assistant à la réunion : Jean-Patrick SERRES, directeur général des services, Malvina HANNOTEAUX, responsable du pôle « finances - marchés publics - assurance », Isabelle PERRIER, responsable du pôle « santé et sécurité au travail », Lise VIGNAU, chargée de communication ainsi que Carine BLETTERY et Danielle STÉPANOVIC, assistantes de direction. Benoit MATHIEU, Payeur départemental, est également présent.

Après avoir souhaité la bienvenue tant à ses collègues en présentiel qu'à ceux qui participent à cette réunion en distanciel, Tony BERNARD remercie les services du Centre de Gestion placés sous la responsabilité de Jean-Patrick SERRES pour la préparation de cette séance. Puis, afin de faciliter l'élaboration du compte-rendu, il requiert l'accord de l'assemblée pour que cette séance soit enregistrée, ce qui est approuvé.

Compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2021 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2022-01 : ressources humaines / mise à jour du tableau des effectifs : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle qu'au fur et à mesure du développement de l'activité du Centre de Gestion, l'accueil de ce dernier a connu un accroissement significatif d'activité qui sera amené à se poursuivre. Ainsi en 2021, ce sont près de 17 000 appels téléphoniques qui ont été reçus (étude menée de janvier à octobre 2021) auxquels s'ajoutent la prise en charge de l'accueil physique, la gestion du courrier et diverses autres missions administratives.

L'accueil du Centre de Gestion fonctionne aujourd'hui avec un poste permanent à temps complet occupé par un agent contractuel et en complément des reliquats de temps de travail d'agents d'autres services, ce qui pose difficulté dans la gestion de la continuité du fonctionnement des pôles et dans l'organisation des remplacements en cas d'absence.

Afin de pallier ces difficultés et d'assurer une continuité de service au public durant les heures d'ouverture du Centre de Gestion, de fluidifier la prise des appels et d'optimiser la prise en compte de ces derniers par les services, les effectifs de l'accueil du Centre de Gestion seront portés à deux personnes.

Tony BERNARD indique que le contrat de l'agent qui occupe actuellement le poste s'achèvera début mai. Aussi, afin de pourvoir à son remplacement et résoudre définitivement les problématiques de fonctionnement de l'accueil ci-dessus énoncées, une procédure de recrutement a été engagée portant sur deux emplois titulaires à temps complet, ce qui permettra en outre d'offrir une amplitude de prise en charge des demandes plus importante et d'apporter un appui administratif complémentaire.

B

Les candidatures de deux agents titulaires ont été retenues.

Un des agents est titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Afin de prendre en compte cette situation, il est proposé de supprimer au tableau des effectifs un emploi d'adjoint administratif à temps complet et de créer en lieu et place un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

La suppression du poste d'adjoint administratif a été présentée au Comité technique du 25 janvier 2022 pour laquelle un avis favorable a été émis.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Délibération n° 2022-02 : administration générale / rapport d'orientations budgétaires : (rapporteur : Hervé PRONONCE)

Tout d'abord, Hervé PRONONCE remercie Tony BERNARD et Jean-Patrick SERRES pour la réalisation de ce rapport d'orientations budgétaires.

Ensuite et après avoir relevé que le budget 2022 reposera, notamment, sur le résultat de fonctionnement de 2021 qui devrait représenter un peu plus de 918 000 euros d'excédent, Hervé PRONONCE aborde les recettes de fonctionnement, qui devraient s'élever à près de 13 000 000 euros et qui sont issues des missions obligatoires et facultatives du Centre de Gestion.

Dans un premier temps, Hervé PRONONCE rappelle que pour l'exercice des missions obligatoires (organisation des concours et examens professionnels, suivi de la carrière des agents, secrétariat des instances paritaires (commission administrative paritaire, conseil de discipline, comité technique et comité technique d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), secrétariat des instances médicales, accompagnement en évolution professionnelle, publicité des créations et vacances d'emplois...), les dépenses supportées par le Centre de Gestion sont financées par une cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés (moins de 350 agents) dont le taux est fixé à 0,80 %.

Dans ce cadre, les recettes issues de ces cotisations obligatoires devraient être plus élevées de 12 % que le prévisionnel qui était de 2 000 000 d'euros. En effet, le réalisé 2021 fait apparaître des recettes à hauteur de 2 248 861,62 euros en raison des changements de structures et des fusions de collectivités. Pour 2022, il semble donc mesuré d'envisager un prévisionnel de recettes à 2 200 000 euros.

Dans un second temps, Hervé PRONONCE évoque les missions facultatives exercées par le Centre de Gestion afin de répondre à certains besoins des collectivités affiliées et non affiliées du département. La crise sanitaire nationale de 2020 a conduit à un report de réalisation de certaines missions facultatives sur l'année 2021, notamment les missions relatives à l'intérim et aux archives, ce qui s'est traduit en cours d'année 2021 par l'adoption d'une décision modificative de 1 300 000 euros en section de fonctionnement.

Aussi, Hervé PRONONCE relève une prévision prudente de ces recettes permettant d'envisager sur 2022 la perception d'un montant total de 10 265 600 euros. Il fait part également de la baisse des recettes de la convention FIPHFP qui entre dans sa dernière année de réalisation, il s'agit donc là du solde.

Par ailleurs, il est à prévoir une augmentation des remboursements de la prestation médecine, du fait de la potentielle adhésion des services de l'Etat - Préfecture et Police - et de la prise en charge par le Centre de Gestion des collectivités précédemment adhérentes à l'AIST.

Enfin, Hervé PRONONCE évoque les autres recettes telles que :

- d'une part, celles issues des conventions relatives au « socle commun de compétences », conclues avec les collectivités non affiliées (CCAS de Clermont-Ferrand, Commune de Clermont-Ferrand, Département du Puy-de-Dôme et SDIS du Puy-de-Dôme) au titre, notamment, du secrétariat des instances médicales et de l'assistance juridique statutaire estimées à 66 000 euros. Il est précisé que ces conventions ont été renouvelées en 2019 et 2020 pour une durée de cinq ans et que les recettes afférentes perçues en 2021 sont légèrement inférieures à celles perçues en 2020, puisqu'elles sont indexées sur la masse salariale de chaque structure, d'où une prudence dans la prévision sur le budget de l'exercice 2022 ;
- et d'autre part, celles relatives à l'organisation des concours et examens professionnels, provenant des

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMpte-rendu du conseil d'administration du 8 Février 2022

des conventions conclues avec le Département du Puy-de-Dôme et la Commune de Clermont-Ferrand renouvelées en 2021 et des remboursements, par le budget annexe régional, du coût des opérations concours et examens professionnels organisées en 2020 et les avances pour les opérations de 2021-2022. La prévision budgétaire 2022 prend également en compte la position du CNFPT et se veut là aussi prudente à savoir 520 000 euros.

S'agissant des dépenses de fonctionnement qui devraient représenter, sur 2022, environ 12 951 600 euros, elles sont, majoritairement, composées comme suit :

- des dépenses courantes qui devraient être en baisse compte tenu du nouveau marché de fourniture en gaz et de la rénovation de l'installation de chauffage et de rafraîchissement de l'air qui seront moins énergivores. Par ailleurs, une étude sur l'entretien des locaux est en cours en vue d'ajuster les moyens humains aux besoins actuels au regard de la configuration des locaux. Cette étude intégrera dans un second temps une projection des besoins tenant compte de l'extension des bâtiments. Une consultation sera engagée en matière d'assurances des bâtiments et de la flotte automobile afin d'envisager une réduction des coûts ;
- des dépenses relatives au personnel, estimées à 3 410 000 euros, qui devront prendre en compte la réévaluation des carrières des agents de catégorie C, le versement de la prime inflation ainsi que de nouveaux recrutements : un personnel de catégorie C pour l'accueil, un agent de catégorie B pour assurer le suivi du Comité technique et des relations sociales, un agent de catégorie A pour renforcer le conseil statutaire aux collectivités, le remplacement d'un médecin pour départ en retraite et le recrutement de deux médecins complémentaires pour prendre en compte les nouvelles demandes d'adhésion de l'Etat (1 300 personnels du Ministère de l'Intérieur) et de collectivités au service de médecine de prévention. La dépense salariale de ces derniers doit être couverte par les cotisations versées par l'Etat et les collectivités.

Par ailleurs, la prise en charge des personnels du Ministère de l'Intérieur, notamment de 1 100 personnels de la Police nationale, nécessite au regard de la spécificité de leur métier (port d'arme) une visite particulière et l'affectation d'un médecin à temps plein. Pour mémoire, dans le cadre de la mutualisation, le portefeuille d'agents affecté à chaque médecin de prévention est d'environ 2 000 à 2 500. Compte tenu des caractéristiques des visites médicales du personnel de la Police et de l'affectation d'un médecin à temps complet, il pourrait être envisagé pour ce public une tarification spécifique.

Afin d'assurer des enquêtes en matière d'hygiène, de santé et de sécurité, il est proposé de recruter un agent de catégorie A spécialiste de ces questions.

Est également envisagé le recrutement d'un archiviste complémentaire pour satisfaire aux demandes des collectivités. Au regard des devis établis, il existe une prospective de deux années de travail.

Etant positionné comme pilote sur le thème de l'assistance retraite au titre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme va devoir renforcer son équipe. Le calibrage du besoin est en cours d'évaluation.

Le Centre de Gestion, dans le cadre d'une politique d'insertion à l'emploi, va également procéder à l'accueil de stagiaires et d'apprentis en situation de travail ordinaire et/ ou de handicap dont la jauge est fixée au maximum à 4 par an dans chaque catégorie et pour lesquels des défraitements indemnitaire sont à prévoir.

- des dépenses relatives aux missions intérim et remplacement évaluées à la hausse à hauteur de 8 443 600 euros. Impactées par la crise sanitaire nationale en 2020, ces dépenses ont été reportées en fonction des besoins des collectivités sur 2021. Elles ont donc été augmentées par rapport à 2020.



En matière de remplacement et notamment pour ce qui a trait à la formation des secrétaires de mairie, le CNFPT se positionne désormais uniquement comme prestataire de formation. Il s'ensuit qu'il n'a plus de relations contractuelles avec Pôle emploi, lesquelles reposent sur le Centre de Gestion. De ce fait, le dispositif applicable pour l'indemnisation des stagiaires est modifié et passe par l'action de formation préalable au recrutement qui requiert, à l'issue de la formation, de bénéficier d'un contrat d'embauche de six mois au minimum.

Les besoins en personnels des mairies ne sont pas à ce jour totalement identifiés. Dans l'hypothèse où le Centre de Gestion serait conduit de manière transitoire à procéder au recrutement des agents ainsi formés dans l'attente de l'obtention d'une affectation plus pérenne dans une collectivité, il convient de prévoir cette dépense au budget. Un ajustement sera nécessaire en cours d'année ;

- des remboursements d'activités syndicales inscrites à hauteur du même montant que celui prévu en 2021 soit 500 000 euros ;
- des dépenses relatives à l'organisation des concours et examens professionnels estimées à 370 000 euros, la crise sanitaire ayant entraîné des décalages de calendrier dans l'organisation ;
- des dépenses relatives aux élections professionnelles évaluées à 28 000 euros comprenant le recours à un prestataire de vote électronique, à la reprographie et à l'acheminement du matériel de vote.

Puis, Hervé PRONONCE aborde la section d'investissement avec les recettes qui devraient représenter, sur 2022, environ 500 945,31 euros et qui sont composées de l'inscription d'une partie du résultat excédentaire 2021 de l'investissement (945,31 euros) et d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2021 viré à la section d'investissement aux fins de financer les travaux, des acquisitions et des prestations d'ingénierie qui seront opérés en 2022.

Ensuite, Hervé PRONONCE indique que les dépenses d'investissement sont évaluées, sur 2022, à environ 500 945,31 euros. L'emprunt ayant été soldé en 2021, il n'y a plus matière à provisionner ce dernier. Ces dépenses concernent tout d'abord, des travaux de changement du système de chauffage et de climatisation qui constituent une part importante du budget de l'ordre de 135 000 euros, à des travaux de réfection du toit de l'ancien bâtiment en raison des infiltrations d'eau et de problèmes d'étanchéité (60 000 euros). Par ailleurs, il convient d'envisager un provisionnement dans le cadre de la maîtrise d'œuvre et de l'ingénierie pour l'extension des bâtiments prévu par le haut.

Puis, Hervé PRONONCE ajoute que d'autres dépenses relatives au mobilier et au matériel informatique sont prévues à hauteur de 158 000 euros. Elles concernent l'achat d'ordinateurs portables complémentaires en substitution progressive des postes fixes et ce dans la perspective d'une mise en œuvre du télétravail comme un des modes ordinaires de travail. A cet investissement, est adossé l'achat de périphériques indispensables casques, souris, imprimantes.

Par ailleurs, dans le cadre de sa nouvelle politique de communication, le Centre de Gestion s'est engagé dans la refonte de son site internet, la révision de sa charte graphique et l'investissement sur des technologies nouvelles (affichage dynamique, recours à la téléphonie par ordinateur en lieu et place de l'attribution de téléphones portables). Enfin, ces dépenses prendront en compte le changement du logiciel de paie et les modalités de connexion à AGIRHE.

Concernant les perspectives à venir pour 2022, Hervé PRONONCE indique que le Centre de Gestion va poursuivre son activité de conseil et d'accompagnement des collectivités du département du Puy-de-Dôme dans leur gestion des ressources humaines et leur fonction d'employeur. Deux sessions d'informations à destination des nouveaux maires seront organisées au premier semestre 2022 afin de leur présenter les prestations que peut leur offrir le Centre de Gestion en matière d'assistance dans cette mission.

Cela va se traduire notamment par une modernisation de ses outils de communication, la mise en œuvre d'un nouveau site internet, une présence accrue sur le terrain, soit en présentiel, soit en visioconférence. Par ailleurs, la réorganisation de l'accueil permettra une optimisation des capacités de réponse des services aux sollicitations des collectivités.

Cette présence trouvera aussi à se renforcer par le développement de l'assistance juridique et statutaire, l'expertise retraite en tant que pilote dans le cadre du schéma régional ainsi que l'accompagnement en évolution professionnelle et la mission de remplacement.

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FÉVRIER 2022

Des actions devront être mises en œuvre pour faire connaître les métiers territoriaux, renforcer l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale, alimenter et former le vivier des personnels remplaçants, notamment en ce qui concerne les secrétariats de mairie. Enfin, en 2022 le Centre de Gestion va organiser les élections professionnelles pour les collectivités affiliées et assurer auprès d'elles un accompagnement juridique, technique et social.

Le Centre de Gestion va également engager au cours de la mandature des travaux d'extension de ses bâtiments. Un architecte a été désigné afin de faire des propositions qui prennent en compte les contraintes foncières, l'esthétique des bâtiments environnants ainsi que la volonté de préserver et valoriser les espaces verts existants.

Sur ce dernier point et après avoir rappelé qu'à ce jour, le Centre de Gestion n'a plus d'emprunt, Hervé PRONONCE fait part de la nécessité de réaliser cette nouvelle extension au-dessus du bâtiment historique.

Après avoir souligné une situation financière saine pour le Centre de Gestion avec un résultat positif, Tony BERNARD relève trois écueils à éviter : une gestion vertueuse qui pourrait faire l'objet d'une récupération financière par les services de l'Etat, une baisse du taux de cotisation obligatoire et un législateur qui pourrait rendre d'autres missions obligatoires sans compensation financière de l'Etat. Dans ce cadre, il est dans l'intérêt du Centre de Gestion d'avoir des excédents afin de pouvoir absorber des transferts non compensés.

Il est donc proposé de s'orienter, sur l'exercice 2022, vers une réflexion en matière bâimentaire qui n'aboutira concrètement qu'en 2023, en complément de l'entretien courant des bâtiments existants et de la réfection de la toiture. Tony BERNARD évoque également la pertinence d'offrir de nouvelles prestations aux collectivités qui en ont grandement besoin au sein d'une société qui a recours de plus en plus aux procédures contentieuses, notamment en matière de gestion des ressources humaines. Il rappelle à cet effet que depuis une dizaine d'années, il n'y a plus d'expertise, par les services de l'Etat, des actes relevant de la carrière des agents territoriaux, le contrôle de légalité se limitant aux actes disciplinaires du 4^{ème} groupe, ce qui est très peu. Ainsi, Tony BERNARD souligne le rôle du Centre de Gestion qui apporte une plus-value aux collectivités en matière juridique.

Christophe SERRE constate depuis de nombreuses années des résultats très satisfaisants pour le Centre de Gestion et s'en félicite. Néanmoins, il fait part de plusieurs pistes de réflexions à mener telles que le développement du service de remplacement dans les territoires ruraux où des efforts sont encore à faire, notamment pour les services administratifs et les secrétaires de mairie, le suivi de l'absentéisme pour lequel les collectivités rencontrent des difficultés à gérer ces dossiers ainsi que les délais des Comités médicaux et les avis qui sont rendus. Christophe SERRE évoque également les assurances pour lesquelles les cotisations augmentent tandis que les remboursements diminuent, ce qui impacte la capacité d'autofinancement des collectivités.

Tony BERNARD confirme que le phénomène des assurances est connu. Il rappelle l'efficacité du Centre de Gestion, dans la négociation du contrat d'assurance en cours, qui avait contribué à faire diminuer les taux de 50 % environ, voire un peu plus. Un réel effet de concurrence avait eu lieu à ce moment-là, ce qui avait permis de tirer les prix vers le bas. Aujourd'hui, il est constaté une réelle sinistralité et il est à craindre, pour la fin du contrat, de ne pas avoir d'offres, voire une seule mais très coûteuse. Le Centre de Gestion devra donc être vigilant dans sa communication auprès des collectivités afin d'expliquer les décisions prises par les assureurs.

Par ailleurs, Tony BERNARD évoque l'évolution de la pyramide des âges et la filière technique qui représente 45 % du total des effectifs. Dans ces 45 %, plus de 80 % des agents relèvent de la catégorie C pour lesquels les conditions de travail sont globalement difficiles. Il relève également que des moyens ont été apportés aux instances médicales du Centre de Gestion et que les délais ont été réduits. Néanmoins, il rejoint les propos de Christophe SERRE en soulignant que les délais des Comités médicaux sont encore longs et qu'il faut les améliorer. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à des médecins experts pour lesquels une pénurie se fait connaître. Tony BERNARD souligne que le Centre de Gestion mettra tout en œuvre, en jouant son rôle de mutualisation, pour apporter les améliorations nécessaires de façon à être encore plus à l'écoute des besoins des collectivités.

Puis, Tony BERNARD insiste également sur le fait que les collectivités ont besoin d'avoir le plus possible un avis



circonstancié de la part des employeurs qui n'adressent, la plupart du temps, que très peu d'éléments. Il invite à cet égard ses collègues, en leur qualité d'administrateurs-trices du Centre de Gestion, à sensibiliser les collectivités à fournir un maximum de pièces. En effet, il est constaté un manque de points de vue de la part des employeurs qui ne formulent pas suffisamment de propositions d'adaptations des postes de travail et qui ne décrivent pas les effectifs et le nombre de postes au sein de leur collectivité. La connaissance de ces éléments permettrait aux médecins experts de comprendre ce qui est possible de mettre en place ou non au sein des collectivités. Pour finir, Tony BERNARD souligne la volonté du Centre de Gestion d'accompagner davantage les collectivités.

Hervé PRONONCE ajoute qu'il est nécessaire, en premier lieu, d'identifier les risques si la cotisation obligatoire venait à diminuer, puis de connaître également les risques relevant des hausses de cotisations portant sur les assurances et d'estimer le coût de l'agrandissement des locaux. Ensuite et d'ici la fin de l'année 2022, Hervé PRONONCE suggère de demander aux administrateurs-trices du Centre de Gestion de mener une réflexion sur les missions complémentaires qui pourraient être développées dès 2023 ou 2024, afin d'éviter d'avoir des excédents trop conséquents et de répondre aux problématiques tant des élus urbains que ruraux.

En conclusion, Hervé PRONONCE fait part de la nécessité pour le Centre de Gestion d'être d'une part, innovant afin de répondre aux besoins de ses adhérents et d'autre part, prudent en fonction des ressources financières dont il disposera dans les prochaines années.

Le Conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Délibération n° 2022-03 : administration générale / convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de l'acquisition d'un profil d'acheteur : (rapporteur : Hervé PRONONCE)

Hervé PRONONCE rappelle que les articles L. 2132-2 et R. 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure d'achat (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 euros HT, cela restant facultatif en dessous de ce seuil.

Puis, il indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire était coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'accompagnement et la gestion d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics pour les collectivités et établissements alti-ligériens. Il a fait bénéficier le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme jusqu'au 31 décembre 2021 de la gratuité de la plateforme de dématérialisation ainsi que de ses missions d'assistance et de conseil.

Afin de poursuivre cet accompagnement, il est proposé d'adhérer au nouveau groupement de commandes pour les quatre prochaines années, soit de 2022 à 2025, pour deux ans reconductibles une fois.

En étant partie prenante d'un groupement de commandes pour un profil d'acheteur, la mutualisation permet de grouper ses forces d'achat en vue de réaliser des économies d'échelle.

A cette fin, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire propose la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes qui fixe les conditions d'organisation administrative et technique du groupement ainsi que les modalités de la mission d'assistance.

Sur ladite convention, il est précisé que :

- le Centre de Gestion de la Haute-Loire est coordonnateur du groupement ;
- l'acquisition d'un profil d'acheteur pour l'ensemble des membres et l'assistance à son utilisation gérée par les services du Centre de Gestion de la Haute-Loire constitue une mission non sécable ;
- il ne sera opposé de facturation aux membres qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise l'adhésion du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme au groupement de commandes pour l'acquisition d'un profil d'acheteur et des missions d'assistance et de conseil associées ;
- autorise le Président à signer la convention constitutive ;
- décide que les dépenses inhérentes à l'utilisation de la plateforme et des missions soient imputées sur l'exercice correspondant.

3

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMpte-rendu du conseil d'administration du 8 Février 2022

Délibération n° 2022-04 : administration générale / contrat groupe assurance des risques statutaires - adhésion du Centre de Gestion : augmentation du taux pour la dernière année : (rapporteur : Pascale BRUN)

Pascale BRUN rappelle que par délibération en date du 4 décembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé une adhésion au contrat groupe d'assurances statutaire à compter du 1^{er} janvier 2019, pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Les contrats d'assurances statutaires permettent à la collectivité adhérente de couvrir les risques liés à l'absence du personnel.

Dans ce cadre, Pascale BRUN rappelle d'une part, les conditions prévues pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC et d'autre part, la résiliation de ce contrat à titre conservatoire de la part de l'assureur CNP pour la dernière année du contrat. Cette résiliation intervient après une étude des résultats financiers et le constat d'un déséquilibre important et d'une aggravation de la sinistralité.

Pascale BRUN fait part des alternatives proposées par l'assureur CNP, par l'intermédiaire de son courtier SOFAXIS :

- alternative 1 : le taux de remboursement des indemnités journalières est modulé de 100 % à 90 % et les taux des garanties restent identiques, soit un total de 4.50 %.
- alternative 2 : le taux de remboursement des indemnités journalières reste à 100 % et les taux des garanties s'élèvent à 4.86 %, soit une augmentation de 8 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte l'alternative n° 2 ;
- autorise le Président à signer le cas échéant tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2022-05 : santé au travail / facturation des expertises médicales diligentées par le secrétariat de la médecine préventive : (rapporteur : Pascale BRUN)

Pascale BRUN rappelle que le secrétariat de la médecine préventive diligente des expertises médicales sur demande du médecin du travail.

A ce jour, le médecin expert désigné libelle la facture au nom de la collectivité employeur. Il convient de modifier cette pratique en permettant la prise en charge de ces factures par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme qui demanderait ensuite à la collectivité employeur le remboursement du montant pris en charge.

Cette nouvelle procédure permettrait de se conformer aux exigences du secret médical et du Règlement Général de Protection des Données.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte la nouvelle procédure de facturation des expertises médicales diligentées par le secrétariat de la médecine préventive.

Délibération n° 2022-06 : concours / coûts d'utilisation de l'espace Condorcet pour les opérations de concours et examens professionnels organisées par les Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes : (rapporteur : Cédric ROUGHEOL)

Cédric ROUGHEOL rappelle que dans le cadre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est centre organisateur de concours et d'exams professionnels.



Il ajoute que l'organisation des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours et examens professionnels nécessite l'utilisation et la location de salles de tailles et de capacités différentes selon la nature des épreuves et le nombre de candidats inscrits.

Dans un souci légitime de simplification des aspects logistiques et organisationnels, les épreuves orales ont lieu au sein de l'espace Condorcet du Centre de Gestion lorsque le nombre de salles nécessaires est disponible, restreignant ainsi l'utilisation de ce dernier pour d'autres activités durant plusieurs jours.

Jusqu'à présent, Cédric ROUGHEOL indique que cette utilisation se faisait à titre gratuit, malgré la perte d'usage de l'espace pour les services du Centre de Gestion et /ou la perte de recettes liées à des locations extérieures ; mais également malgré le temps d'intervention des services techniques pour préparer lesdites salles. Dans le cadre d'un travail d'amélioration qualitative de la réalité des coûts des opérations de concours et examens professionnels mené depuis quelques semaines maintenant, il est proposé de renoncer à cet usage à titre gratuit et d'instaurer une facturation.

Cédric ROUGHEOL rappelle pour mémoire, in fine, que la prise en charge des dépenses induites par l'organisation des opérations de concours et examens professionnels est assurée par le Centre de Gestion coordonnateur, le Centre de Gestion du Rhône, en application du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, ce calcul de coût sert à déterminer les « coûts lauréats » facturés aux collectivités et établissements publics non affiliés et non conventionnés, ainsi qu'aux collectivités et établissements publics ayant recrutés des lauréats hors du champ géographique d'organisation du concours ou de l'examen.

En parallèle, par délibération n° 2020-68 du 8 décembre 2020, le Conseil d'administration a actualisé le règlement intérieur de l'espace Condorcet, lequel comprend les tarifs de location des différentes salles. En matière de concours, ce dernier prévoit aujourd'hui un tarif de location de l'espace Condorcet dans sa globalité avec une capacité de 170 personnes (hors situation sanitaire actuelle) sur la base de 7,50 euro table/jour. Cependant, le retour d'expérience montre que l'espace Condorcet est utilisé jusqu'à présent essentiellement pour des épreuves orales d'admission.

Dans l'optique d'une facturation de cet usage, les tarifs « publics » ne sont cependant pas adaptés car ils n'ont pas été déterminés pour ce type d'utilisation. Afin de remédier à cette situation et de préciser les modalités d'utilisations de l'espace Condorcet, il est proposé d'instaurer un tarif dérogatoire pour l'usage de cet équipement pour les opérations de concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur la base de la proposition suivante :

	Epreuves écrites	Epreuves orales
Salle Combrailles	7,50 € table/jour	70 €/demi-journée 120 €/journée
Salle Limagne	7,50 € table/jour	70 €/demi-journée 120 €/journée
Salle Dômes	7,50 € table/jour	70 €/demi-journée 120 €/journée
Salle Livradois-Forez	7,50 € table/jour	70 €/demi-journée 120 €/journée
Espace conférence*	7,50 € table/jour	
(*salles Combrailles + Limagne + Dômes + Livradois-Forez)		

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte les tarifs dérogatoires présentés ci-dessus lors de l'utilisation de l'espace Condorcet pour les opérations de concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMpte-rendu du conseil d'administration du 8 Février 2022

Délibération n° 2022-07 : administration générale / fixation du coût de la vacation pour des conférenciers et intervenants extérieurs : (rapporteur : Tony BERNARD)

Après avoir évoqué l'organisation à venir de conférences relatives à la laïcité et à l'égalité entre les femmes et les hommes, Tony BERNARD indique que ces rencontres nécessitent de faire appel à des intervenants extérieurs reconnus pour leur expertise qu'il conviendra de rémunérer à la vacation. Dans ce cadre, il est proposé de fixer le montant de la vacation à 60 euros bruts de l'heure.

Tony BERNARD ajoute que ces manifestations seront ouvertes à toutes les collectivités affiliées et non affiliées soit en présentiel, soit en visioconférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- fixe le montant de la vacation des conférenciers et intervenants extérieurs à 60 euros bruts de l'heure.

Information n° I-2022-01: (rapporteur : Tony BERNARD)

- Protection sociale complémentaire :

Après avoir relevé qu'il s'agit plus d'un débat qu'une décision à prendre, Tony BERNARD rappelle que depuis plusieurs années, il existe une participation des collectivités sur la base volontaire en matière de protection sociale complémentaire (maladie, maternité, accident) et une autre pour le risque prévoyance. Il indique que ce volontariat est largement suivi puisque ce sont près de 89 % de collectivités qui participent à l'une ou à l'autre, voire aux deux dispositifs.

Aujourd'hui, Tony BERNARD indique que le législateur envisage de rendre ces modalités obligatoires, avec une échéance au 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la protection sociale complémentaire. Il ajoute que les négociations sont actuellement en cours concernant les modalités de mise en œuvre et le coût pour les employeurs.

Tony BERNARD indique que pour le panier santé, le montant de référence est fixé à 30 euros avec une participation de l'employeur portée à 50 %, soit 15 euros par mois et par agent. L'Etat pourrait porter le panier moyen santé à 40 euros et une participation de 20 euros.

Pour la prévoyance, le panier moyen est fixé à 27 euros avec une participation à 20 %, soit 5,42 euros sans doute porté à 7 euros. Reste à déterminer le contenu des garanties en terme de prise en charge du traitement, de la NBI et du régime indemnitaire (l'idée est d'être autour de 80 à 90 % du maintien de la rémunération).

Ces différentes mesures doivent faire l'objet d'une part, d'un décret portant sur la détermination du montant de référence du panier santé et du montant de référence en matière de prévoyance ainsi que le niveau minimal des garanties de ce dernier et d'autre part, d'un décret en Conseil d'Etat relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire.

Tony BERNARD rappelle qu'au titre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, les Centres de Gestion sont dotés de la compétence en matière de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) et ils peuvent conclure des conventions de participation, y compris au niveau régional ou inter régional.

La participation des employeurs territoriaux concernera tous les agents publics et tous les contrats santé et prévoyance, que ce soit des contrats collectifs sélectionnés par les employeurs ou individuels labellisés.

Les types de contrats seraient soit des contrats collectifs à adhésion obligatoire après appel à concurrence, soit des contrats collectifs à adhésion facultative après appel à concurrence ou soit des contrats individuels bénéficiant d'une labellisation, cette disposition n'étant applicable que par les collectivités territoriales.

Aujourd'hui, Tony BERNARD indique que le Conseil d'administration doit engager le débat sur les mécanismes de contractualisation (contrat collectif ou contrat labellisé en matière de prévoyance et contrat collectif ou contrat labellisé en matière de santé), la participation des employeurs au contrat santé et au contrat prévoyance et une date de mise en œuvre envisagée au 1^{er} janvier 2024 dans le cas où un contrat groupe serait à mettre en œuvre.

B

Il propose un contrat collectif sur la prévoyance et une labellisation sur la santé compte tenu de la diversité qui existe.

Jean-Patrick SERRES ajoute que pour les collectivités locales, la possibilité de la labellisation a été ouverte alors que pour l'Etat, seuls les contrats collectifs peuvent être conclus tant pour la prévoyance que pour la santé. Il souligne qu'il est plus facile de souscrire à un contrat collectif en terme de prévoyance, car il est lié au maintien de la rémunération des agents en cas de maladie, qu'à un contrat collectif pour la santé car ce dernier relève de situations personnelles.

Pour compléter, Tony BERNARD évoque la parution récente d'un rapport identifiant les freins à l'attractivité dans les métiers territoriaux qui fait état d'un déficit de notoriété de la Fonction Publique Territoriale, notamment vis-à-vis des étudiants. Un véritable travail pour faire connaître la Fonction Publique Territoriale est donc à mener. Par ailleurs, ce rapport évoque les problématiques d'une part, de logements rencontrés dans certains territoires et d'autre part, de rémunérations.

Tony BERNARD souligne que la santé et la prévoyance sont des éléments à prendre en compte dans l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale et que les employeurs en ont bien conscience, puisque ce sont près de 90 % d'entre eux qui ont mis en place des participations. Dans la Fonction Publique Territoriale, Tony BERNARD indique que les employeurs consacrent en moyenne 12,20 euros par agent pour la prévoyance et 19 euros par agent pour la santé, étant précisé que ces montants pourraient doubler en fonction des discussions en cours.

Frédéric PILAUD constate que la protection sociale complémentaire est un véritable sujet à mener dans les prochains mois en termes d'une part, de santé des agents, d'autre part d'attractivité pour les métiers territoriaux en complément de la rémunération et enfin de pouvoir d'achat. Il souligne également le fait que c'est un réel coût supporté par les collectivités qui augmente régulièrement. A cet égard, il cite l'exemple de la ville de Clermont-Ferrand qui subit, pour la deuxième année, une forte hausse des cotisations sur la partie prévoyance et qui a choisi de prendre en charge directement la hausse de ces cotisations afin de ne pas les répercuter auprès des agents. Néanmoins, il indique que la ville de Clermont-Ferrand mène actuellement une réflexion dans le cadre du futur contrat pour contractualiser avec la métropole de Clermont-Ferrand et le CCAS de la ville de Clermont-Ferrand. Après avoir souligné que la ville de Clermont-Ferrand était ouverte à la discussion, Frédéric PILAUD évoque également la possibilité de mutualiser avec le Centre de Gestion, une négociation à plusieurs étant plus pertinente et avantageuse. Il suggère de mener une réflexion d'ensemble car cette question constitue un vrai enjeu pour les collectivités.

Tony BERNARD rejoint les propos de Frédéric PILAUD, à savoir que les employeurs sont à priori plus forts s'ils sont regroupés. Il imagine que le Département du Puy-de-Dôme pourrait également rejoindre cette dynamique collective, ce qui favoriserait la négociation face aux assureurs et aux mutuelles, si les collectivités puydômoises de taille importante se regroupaient.

Christophe SERRE relève que cette question est capitale pour les employeurs par rapport à leurs agents en termes d'attractivité et de protection. Il évoque à cet égard des situations compliquées pour lesquelles des ruptures de protection des agents sont intervenues suite à des mutations ou des détachements, notamment pour la garantie de maintien de salaire.

Tony BERNARD indique que ces situations doivent être recensées et portées à la connaissance du Centre de Gestion, en sa qualité de négociateur du contrat groupe. Il invite donc les collectivités à faire connaître leurs difficultés afin que le Centre de Gestion puisse les faire remonter aux assureurs car il s'agit d'un détournement de l'esprit et de la démarche du contrat groupe.

Information n° I-2022-02: (rapporteur : Tony BERNARD)

■ Décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration :

Tony BERNARD rappelle que ces informations constituent un rendu-compte en matière d'emplois créés en interne ainsi que pour les missions relatives à l'intérim et au remplacement.

Dans ce cadre, il indique que pour le service intérim, les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 336 postes, contre 43 en A et 21 en B. La catégorie C et la filière technique sont les plus représentées avec respectivement 84 % et 75,25 %.

Quant au service remplacement, Tony BERNARD relève 16 créations de postes ayant trait aux filières administrative et médico-sociale.

B

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FÉVRIER 2022

Puis, Tony BERNARD fait part de la création de 5 postes de catégorie C en interne.

Informations diverses :

■ **Décisions prises en matière de marchés publics :**

Tony BERNARD fait part de quatre décisions d'attribution de marchés publics qui ont été prises depuis la réunion du Conseil d'administration du 22 juin 2021 et qui portent sur les besoins suivants :

Domaine d'achat	Prestations	Type de consultation	Attributaire	Montant	Durée / Notification
SERVICES	Etude pour le remplacement des systèmes de climatisation et de chauffage	3 devis	AUVERFLUID 1 rue des Carrière 63119 CHATEAUGAY	9 600,00 € HT	Notification le 17 mai 2021
SERVICES	Etude de faisabilité sur l'extension des locaux du Centre de Gestion	3 devis	ARCHI 3 A 9 rue Didier Daurat 63100 CLERMONT-FERRAND	3 500,00 € HT	Notification le 11 août 2021
FOURNITURES	Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité	Appel d'offres réalisé par l'UGAP - Marché subséquent	ENGIE 94 RE Louis Blériot 76230 BOIS GUILLAUME	Accord-cadre à bons de commande	Notification le 2 décembre 2021 Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
TRAVAUX	Changement du système de chauffage-raffraîchissement	Procédure adaptée	AUVERGNE DEGRE SERVICES Rue Fernand Forest 63370 LEMPDES	98 090,50 € HT offre de base + variantes (prêts de chauffages mobiles)	Notification le 5 janvier 2022. Démarrage des travaux mi-février 2022 pour trois mois

■ **Prochain Conseil d'administration :**

Tony BERNARD indique que le prochain Conseil d'administration aura lieu le mardi 15 mars 2022 à 11 h 00, en présentiel et en distanciel, avec notamment le vote du budget.

Puis, Tony BERNARD remercie ses collègues tant en présentiel qu'en distanciel, les membres du bureau, le Payeur départemental ainsi que les services du Centre de Gestion pour la préparation de cette réunion sous l'autorité de Jean-Patrick SERRES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 05.

Table des délibérations et informations :

N° de la délibération	Objet
2022-01	Mise à jour du tableau des effectifs
2022-02	Rapport d'orientations budgétaires
2022-03	Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de l'acquisition d'un profil d'acheteur
2022-04	Contrat groupe assurance des risques statutaires - adhésion du Centre de Gestion : augmentation du taux pour la dernière année
2022-05	Facturation des expertises médicales diligentées par le secrétariat de la médecine préventive
2022-06	Coûts d'utilisation de l'espace Condorcet pour les opérations de concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes
2022-07	Fixation du coût de la vacation pour des conférenciers et intervenants extérieurs
I-2022-01	Protection sociale complémentaire
I-2022-02	Informations sur les décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration

B

B